

**Société suisse
des ingénieurs et des architectes**

sia Norme **370/24**
Edition de 1979

Installations élévatrices de marchandises

Table des matières

	Page		Page
0 1	Domaine d'application	4	
0 2	Prescriptions également applicables	4	
1	Définitions	4	
2	Exigences générales	5	
3	Espace affecté à la course du porte-charge	6	
3 01	Entourage	6	
3 02	Guidage du porte-charge et le cas échéant du contrepoids	6	
3 03	Espace de sécurité	6	
3 04	Chute de la marchandise transportée	6	
3 05	Ouvertures d'entretien	6	
3 06	Portillons à l'extrémité inférieure de la course	7	
3 07	Accès aux ouvertures de chargement et de déchargement	7	
3 08	Portillons placés aux ouvertures de chargement et de déchargement	8	
3 09	Dispositifs de chargement et de déchargement	8	
3 10	Installations n'appartenant pas à l'installation élévatrice	8	
3 11	Locaux situés sous l'espace affecté à la course du porte-charge	9	
3 12	Extrémité inférieure des installations élévatrices inclinées	9	
4	Entraînement, éléments porteurs, porte-charge	9	
4 01	Entraînement	9	
4 02	Eléments porteurs	9	
4 03	Porte-charge	9	
5	Equipement électrique et commandes	10	
5 01	Généralités	10	
5 02	Manoeuvre d'inspection	10	
5 03	Interrupteur général, organe sectionneur	10	
5 04	Dispositifs d'enclenchement	10	
6	Emplacement et accès prévus pour l'entretien	11	
7	Eclairage et prises de courant	11	
8	Inscriptions	11	
8 01	Charge nominale	11	
8 02	Positions des organes de commande	11	
8 03	Dispositifs d'enclenchement	11	
9	Service et entretien	12	
9 01	Service	12	
9 02	Entretien	12	
9 03	Schéma de l'équipement d'entraînement et de commande électrique - Instructions de service et d'entretien	12	
	Annexe 1		
	Exemple d'une installation élévatrice munie d'un dispositif de prévention	13	
	Annexe 2		
	Exemple d'une installation élévatrice non munie d'un dispositif de prévention	14	
	Entrée en vigueur	16	

Commission S.I.A. «Ascenseurs et monte-charges»

Président: E. Bitterli, Zurich	Représentant de: S.I.A.
Vice-président : M. Breitschmid, Zurich	Amt für technische Anlagen und Lufthygiene des Kantons Zürich
Membres :	
E. Balmer, Zurich	Inspection fédérale du travail
W. Bircher, Schlieren	Association suisse des Constructeurs d'ascenseurs (VSA)
A. Borel, Lucerne	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
J. Bory, Genève	Département des Travaux publics du Canton de Genève
H. Egli, Zurich	S.I.A.
W. Ernst, Ebikon	VSA
H. Foelix, Zurich	VSA
A. K. Gebauer, Affoltern a.A.	VSA
H. Horisberger, Brislach	Constructeur
Dr. J. H uber, Berne	CFF
P. Katz, Bâle	Maschinen- und Heizungsamt des Kantons Basel-Stadt
H. Kläy, Zurich	Büro für Aufzugsanlagen der Stadt Zürich
H. R. Lerch, Berne	PTT
H. Rietmann, Dornach	Constructeur
H. Rotzinger, Kaiseraugst	Constructeur
R. Schennach, Zurich	Constructeur
A. Schönholzer, Thoune	Concordat intercantonal
G. Ségu, Lausanne	VSA
K. Stutz, Ebikon	VSA
G. Sueur, Lausanne	Etablissement d'Assurances contre l'incendie et autres dommages du Canton de Vaud
R. Zimmermann, Regensdorf	VSA

Groupe de travail 2 «Monte-charges»

Président:	H. R. Lerch
Membres:	W. Bircher, E. Bitterli, A. Borel, W Ernst, H. Kläy, H. Rietmann

Entrée en vigueur

La présente norme S.I.A. 370/24 «Installations élévatrices de marchandises» entre en vigueur le 1 er janvier 1979.

Décision de l'assemblée des délégués de la S.I.A. prise par voie de circulation le 7 juillet 1978.

Publication de l'édition française le 30 novembre 1979.

Au nom du Comité central
Le président: A. Realini
Le secrétaire général: U. Zürcher
